



ARRETE REGLEMENTANT  
LE STATIONNEMENT

N° 83/2023

Pôle Technique  
Affaire suivie par Cathy PAGANOTTO

**Nous**, Maire de la ville de PETITE-ROSSELLE ;  
**VU** les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des collectivités territoriales ;  
**VU** le Code de la Route

**CONSIDERANT** qu'en raison d'un camion de déménagement au 8 rue de L'Hôpital, et afin de garantir la sécurité des usagers, il y a lieu de règlementer le stationnement comme suit :

ARRETONS

**Article 1** : Du lundi 12 Juin au mardi 13 Juin 2023 de 8 heures à 18 heures,

tout stationnement sera interdit devant le 8 rue de L'Hôpital, sauf véhicules de service et de secours.

**Article 2** : Pendant la durée du déménagement, les usagers devront emprunter le trottoir d'en face et respecter la signalisation mise en place par la société en charge de celui-ci.

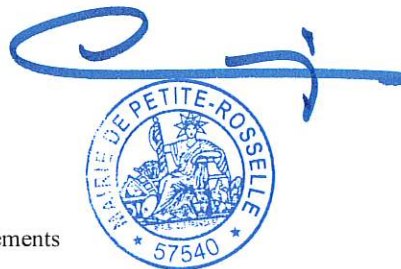
**Article 3** : Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Monsieur le Commandant de Police, chef de circonscription de Sécurité Publique de Forbach, par intérim, ainsi que tous les agents de la Force Publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Petite-Rosselle, le 5 Juin 2023

Le Maire :  
Eric FEDERSPIEL

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué  
KOENIG C.



**Copies à :**

S.G., Police Nationale, Presse, UO Petite-Rosselle,  
CIS de Forbach, Régie de transports, Riverains, Heiss Claude Déménagements  
Services Techniques, Police Municipale.